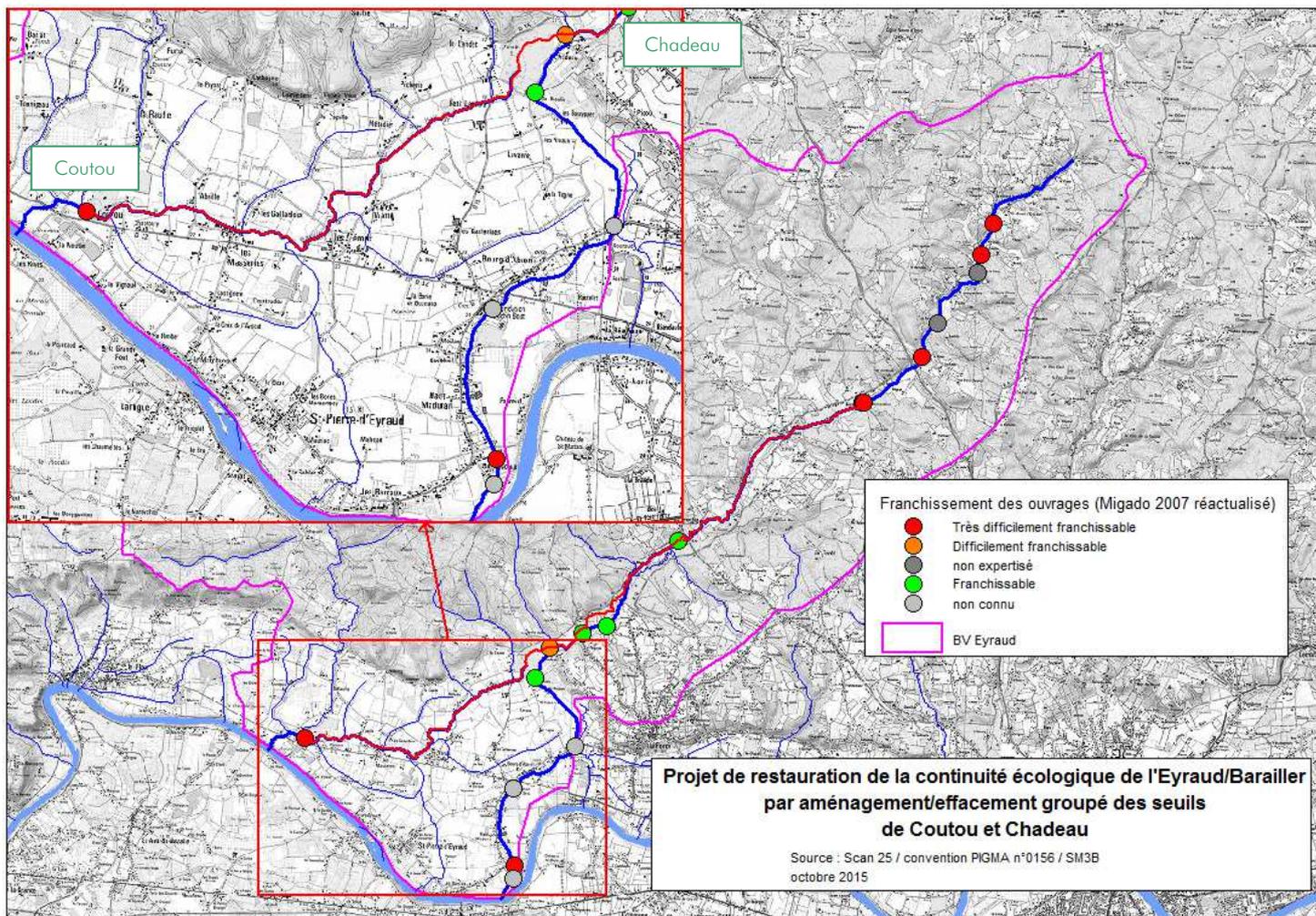


Restauration du franchissement piscicole et sédimentaire sur l'Eyraud/Barailler par effacement du seuil d'un moulin fondé en titre sur la commune de Saint-Pierre d'Eyraud et la reconstruction d'un seuil de répartition des eaux sur la commune de La Force (24)

Répertoire d'exemples du réseau des TMR - CPIE Val de Gartempe - fiche saisie en novembre 2015



L'action porte sur la restauration du franchissement piscicole et sédimentaire de l'Eyraud / Barailler, affluent de la Dordogne situé à l'aval des grands barrages du Bergeracois (libre connexion à l'Océan).

Le cours d'eau a la particularité de voir ses eaux diverger au lieu dit Chadeau. Le cours d'eau se divise alors en 2 bras : le Barailler et l'Eyraud aval.

L'Eyraud/Barailler est classé liste 1 et 2 au titre du L214-17 et l'ouvrage de Coutou est classé ZAP anguilles

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Mixte des 3 Bassins

**Période et durée des travaux :** Octobre 2014 et septembre 2015 pour le seuil de Chadeau – octobre 2015 pour le seuil de Coutou

Vanne de fond du seuil de Chadeau (avant/après)





↑ le Barailler  
Vers Coutou

Vers l'ouvrage de répartition

Vers Chadeau

2015/10/08 10:38

Aménagement de l'ouvrage de répartition en amont de l'ancien seuil de Chadeau

### Présentation des objectifs des travaux effectués :

Le syndicat était confronté à des difficultés de gestion des débits d'eau par l'ancien seuil de Chadeau qui nécessitait un suivi régulier notamment en période d'étiage. Une vanne de fond sur l'ancien seuil permettait de gérer les débits dans les 2 bras. Le substrat local très sableux conduisait à un ensablement fréquent de la vanne.

Une étude conduite en 2011 a permis de démontrer l'intérêt d'aménager et effacer les seuils de Chadeau et Coutou en vue de rétablir la libre circulation sur l'Eyraud/Barailler sur un linéaire de 15 km.

En parallèle, et pour assurer l'alimentation des 2 bras, un seuil de répartition des eaux a été reconstruit en amont, accompagné de 2 seuils pré-barrages pour assurer le franchissement piscicole.

Une crue bisannuelle survenue 1 mois après le chantier a partiellement détruit les 2 seuils pré-barrages (Aval Barailler) d'où la nécessité d'une nouvelle intervention en 2015. (Reconstruction des 2 seuils prébarrages + 2 supplémentaires en raison de l'incision de 80cm du fond du lit + protection berge RG)

### Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Intervention	Coût
Seuil de Chadeau année 2014	63 350 € HT
Seuil de Chadeau année 2015	34 500 € HT
Seuil de Coutou année 2015	37000 € HT + 6500 de mesures d'accompagnement

### Entreprise / Régie :

Doyeux Sablières Montponnaises (DSM)

### Informations sur les aspects administratifs

Les 2 projets ont fait l'objet de dossiers de déclaration auprès de la DDT 24 avec arrêtés de prescriptions complémentaires.

Le syndicat a pu réaliser ces travaux car il était propriétaire du seuil de Chadeau et s'est rendu propriétaire en 2014 du seuil de Coutou suite à la mise en vente du moulin de Coutou et l'abandon du droit d'eau par les propriétaires.

### Informations complémentaires sur la prestation

Etant donné l'évolution du profil en long du cours d'eau constaté suite à la crue de janvier 2015, il a été décidé de réaliser l'opération du seuil de Coutou en 2 phases :

Année 2015 : Effacement du seuil, abattages préventifs et protection des berges

Année 2016 : Recharge granulométrique en vue de recentrer les écoulements à l'étiage et aménagement éventuel des chutes naturelles pouvant apparaître suite à l'incision probable à venir.

### Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Cahier des charges d'étude, étude sur les 7 seuils de l'Eyraud aval et Barailler, CCTP travaux effacement et protection des berges, CCTP construction seuil répartiteur, prébarrages, gabions...

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.cpa-lathus.asso.fr/tmr](http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr)





Seuil de Coutou (avant/après)



**Présentation des impacts observés des travaux :**

Le contexte sableux a nécessité la mise en œuvre de protections importantes des berges qui donnent pour le moment l'impression d'aménagements très minéraux.

**Suivi mis en place :** Des pêches électriques de suivi des populations d'anguilles et des diverses espèces présentes sont réalisées annuellement depuis 2007 et seront poursuivies MI.GA.DO et FDPAAPPMA24

**Commentaires :** Démarche longue (4/5 ans) et lourde du fait de la multiplicité des partenaires (techniques, financiers, associatifs, riverains, Etat).

Projet ambitieux qui n'a pu être mené que par la maîtrise foncière par le syndicat des ouvrages  
Projet peu soutenu ni compris par AAPPMA locale et riverains



Déconstruction du seuil de Chateau

**Contact pour tout renseignement sur ce projet :**

TMR : Christophe DUFY – 06 80 77 44 95 – [sitafdecastillon@orange.fr](mailto:sitafdecastillon@orange.fr)

Présidente du Syndicat au moment de travaux : Joëlle PARSAT - Mairie 24230 VELINES